

CONCLUSION

CATHERINE AUBERTIN ET FRANCK-DOMINIQUE VIVIEN

Nous avons analysé, dans les chapitres précédents, le cheminement historique du développement soutenable et son institutionnalisation progressive à travers, d'une part, les négociations internationales relatives aux grands problèmes d'environnement global et, d'autre part, les discours et actions des trois grandes catégories d'acteurs que sont l'État, les ONG et les firmes. Au terme de ce passage en revue, la question sur laquelle nous concluons la première édition de cet ouvrage est toujours d'actualité : celle du portage politique du développement soutenable. Jusqu'à présent, ce sont essentiellement les questions environnementales qui ont été prises en charge à l'occasion des traductions et des applications de ce dernier, au point que la montée en puissance du développement soutenable apparaît comme un deuxième temps des actions et politiques d'environnement. Vingt ans après leur émergence au début des années 1970, celles-ci se sont élargies à de nouveaux types de problèmes et d'acteurs : les collectivités territoriales, les firmes, les citoyens... Il n'en reste pas moins que bon nombre d'engagements pris dans ce cadre sont volontaires et que ceux qui sont contraints ou réglementés sont souvent très en deçà des objectifs environnementaux qu'il conviendrait d'atteindre.

La question de la forme politique que peuvent prendre la promotion et l'institutionnalisation du développement soutenable continue donc à se poser avec une acuité croissante. Non seulement en termes techniques d'adéquation entre des enjeux environnementaux et des outils censés y répondre, mais aussi en termes de démocratie, puisque le développement soutenable suppose de réfléchir collectivement aux priorités à traiter. Jusqu'à maintenant, on a pu repérer deux manières principales de procéder¹ : la première présente le développement soutenable comme une problématique à part entière, une notion ayant un *contenu* spécifique. On parle, dans ce cas, d'une conception substantive du développement soutenable. C'est l'optique adoptée par le rapport Brundtland, lequel a cherché à lui donner une définition qui demandait, certes, à être affinée. Or, le développement soutenable reste toujours une énigme. Il demeure un projet qui définit une succession de problèmes avant d'être une solution qui donne sens à ces derniers. Cette difficulté récurrente à définir plus précisément la notion, ainsi que l'autonomisation progressive des négociations relatives aux conventions d'environnement ont amené peu à peu les acteurs désireux

(1) Jacques Theys, «Le développement durable : une innovation sous-exploitée», in Marie-Claude Smouts (dir.), *Le développement durable. Les termes du débat*, coll. «Compact civis». Armand Colin, Paris, 2005, p. 108-119.



de s'engager à une autre façon d'appréhender le développement soutenable. Cette seconde manière consiste à voir celui-ci avant tout comme un *contenant*, comme la juxtaposition d'un ensemble de problèmes graves à gérer (le risque climatique, la perte de diversité biologique...) à l'aide d'un ensemble de notions controversées et non hiérarchisées (principe de précaution, gouvernance participative, etc.). On parle dans ce cas d'une définition procédurale du développement soutenable.

Aujourd'hui, deux scénarios semblent se dessiner, qui vont chacun dans le sens d'une de ces deux façons d'appréhender le développement soutenable : l'affirmation d'un *Green New Deal* qui pourrait figurer sa nouvelle définition substantive, et la prévalence du changement climatique comme expression radicale de son approche procédurale.

■ Le *Green New Deal* : le développement soutenable nouveau est arrivé ?

La crise économique qui frappe le monde depuis 2008 est la plus grave qu'a connue le capitalisme depuis celle de 1929. Ce rapprochement a inspiré une nouvelle expression et un nouveau discours, baptisés *Green New Deal*, sorte de « nouvelle donne écologique » qu'il conviendrait de mettre en œuvre aujourd'hui pour sauver le capitalisme et le relancer sur une trajectoire soutenable. Il faut évidemment y voir une analogie avec le *New Deal* de Franklin D. Roosevelt, cette politique très volontariste mise en œuvre par les pouvoirs publics pendant les années 1930 – laquelle trouve ses correspondances avec les analyses et politiques keynésiennes élaborées en Europe après la Seconde Guerre mondiale –, dans les domaines de l'économie, de l'aide sociale, mais aussi, on le sait moins, de la protection de l'environnement². Il s'agissait notamment de lutter contre l'érosion des sols et le *Dust Bowl*³, qui, conjugués aux difficultés financières, avaient jeté des milliers d'agriculteurs sur les routes des grandes villes des États-Unis⁴.

Le *Green New Deal* peut être vu comme une problématique à part entière, censée répondre à la triple crise que nous connaissons en jouant simultanément sur les « trois piliers » du développement soutenable, tout en construisant une réponse politique sur les formes de leurs interactions. La relance doit conforter des secteurs économiques ébranlés en les aidant à changer de trajectoires techniques, ou favoriser l'émergence de nouvelles activités fondées sur l'emploi de technologies « vertes ». Elle doit aussi sau-

(2) Giorgio Nebbia, « La leçon de Roosevelt est-elle encore utile? », *Écologie & politique*, n° 7, 1993, p. 109-116.

(3) Nom donné à une série de tempêtes de poussière qui a frappé, durant les années 1930, la région des grandes plaines d'Amérique du Nord (États-Unis et Canada), provoquant une véritable catastrophe écologique.

(4) Christophe Masutti, « Dust Bowl, USA : aux origines de l'idée de développement durable? », in Fabien Grumiaux et Patrick Matagne (dir.), *Le développement durable sous le regard des sciences et de l'histoire*, vol. 2, L'Harmattan, Paris, 2009, p. 15-33.

ver des emplois et maintenir ou étendre – pensons à la politique promue par Barack Obama aux États-Unis, avec le vote récent de la réforme du système de santé – les filets de protection sociale, dont la crise est venue rappeler l'importance. Cette perspective du *Green New Deal* soulignerait aussi la nécessité d'une intervention forte des États – ce qui semblait se dessiner au Sommet de la Terre de Rio en 1992, mais qui n'a cessé depuis de se déliter... Les compromis sociaux et environnementaux qui s'élaboreraient, grâce aux efforts financiers faits par les pouvoirs publics et aux moyens de régulation dont certains États se sont dotés, seraient susceptibles de dessiner les contours d'un développement à long terme dans lequel les intérêts et les actions privés pourraient s'inscrire.

■ Le développement soutenable absorbé par le changement climatique ?

Le « grand récit » du changement climatique absorbe aujourd'hui une grande partie des débats relatifs au développement soutenable, comme si l'urgence et les risques potentiels associés à cette problématique résumaient toutes les interrogations sur l'avenir de la planète et des sociétés humaines. Les efforts en matière d'expertise scientifique, de diplomatie, de recherche et d'innovation technique, de *management*, d'information du grand public, entrepris dans le cadre du changement climatique, dépassent très largement tout ce que l'on peut observer dans les autres domaines du développement soutenable. Le changement climatique doit une part de son succès à la métrique qui s'y est construite – l'équivalent carbone –, qui permet de tout mesurer à la même aune (chaque activité humaine, chaque élément matériel ou naturel). Le choix d'instruments économiques, au premier rang desquels figurent les permis d'émissions de CO₂ négociables, permet de relier les évaluations physiques et les évaluations monétaires des activités humaines, ce qui intéresse les décideurs, les ingénieurs et les acteurs de la finance. Ces éléments de mesure et d'échange peuvent entrer dans des calculs, des indicateurs, des normes techniques, des comptabilités, des produits financiers, des fiscalités, autrement dit dans les appareils de gestion et de contrôle publics et privés.

Si l'on ajoute à cela le fait que, comme on l'a compris depuis le début des années 1970, les questions énergétiques sont au cœur des dynamiques de croissance et de développement, on conçoit que le changement climatique soit devenu le principal enjeu du développement soutenable et qu'il soit même en passe de s'y substituer. Le développement soutenable se résumerait alors à imaginer et agir, essentiellement par le biais des innovations techniques, en vue de « décarboner » l'économie capitaliste. Un *Green New Deal a minima*, focalisé sur quelques secteurs économiques, y pourvoirait. Tous les secteurs d'activité, en fonction de leur degré de dématérialisation et de leur place au sein de l'économie de la connaissance, ne pouvant réduire de la même



façon leur consommation et leur production de carbone, nous assisterions alors à une redistribution des cartes entre secteurs économiques et régions du monde.

Le changement climatique, en diffusant largement la notion d'adaptation, marque par ailleurs une rupture significative avec le paradigme du développement soutenable. La base théorique de celui-ci repose sur la capacité des hommes à repenser l'organisation de leurs sociétés à long terme, à modifier leurs activités néfastes pour l'environnement et à promouvoir une éthique du vivre-ensemble. Il défend des postures d'émancipation, face aux contingences matérielles. Le développement soutenable est synonyme de la diversité des choix possibles qui s'offrent à l'humanité. L'adaptation, surtout quand elle apparaît comme un substitut aux efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre, marque alors une régression. L'adaptation correspond à l'acceptation d'un certain déterminisme, que l'on aura vite fait de qualifier de « naturel » : loin de s'arracher à son destin, de relever les défis, l'humanité reconnaît l'existence de forces extérieures et se contente de lutter, dans une logique de gestion des risques de court terme, contre leurs conséquences néfastes sans mesurer sa responsabilité dans le déploiement de ces forces.

Cette vision de court terme s'oppose à la nécessité de répondre aux obligations du développement soutenable. Elle renvoie à une question lancinante, sinon alarmiste : aurons-nous le temps de nous adapter ? L'intégration de cette contrainte temporelle s'impose désormais comme la principale priorité pour penser les modes de construction d'un développement soutenable.

Aubertin Catherine, Vivien F.D. (2010)

Conclusion

In : Aubertin Catherine (dir.), Vivien F.D. (dir.). *Le développement durable : enjeux politiques, économiques et sociaux*

Paris : La Documentation Française, p. 151-154. (Etudes ; 5315)

ISSN 1763-6191